

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \*****APEF METZ**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	30,00 €	33,00 €	16,50 €
Bien-être	31,82 €	35,00 €	17,50 €
Evasion	32,73 €	36,00 €	18,00 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
<b>AIDE A DOMICILE</b>			
Aide + Accompagnements	31,36 €	34,50 €	17,25 €
Aide + Accompagnements ponctuel	36,82 €	40,50 €	20,25 €
<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants + 3 ans	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	36,36 €	40,00 €	20,00 €
<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	50,91 €	56,00 €	28,00 €
<b>JARDINAGE</b>			
Régulier	46,67 €	56,00 €	28,00 €
Ponctuel	46,67 €	56,00 €	28,00 €

**Autres prestations :**

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	35,00 €	31,82 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Nettoyage des surfaces vitrées produits et matériel f	41,00 €	36,36 €			

(\* Nos prestations sont majorées de 50 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 25,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,60 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Abonnement mensuels EZIO : 10,00 € TTC / mois (Taux de TVA associé à la prestation)





TARIFS APPLICABLES AU 1 juillet 2026

# TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

## MODE PRESTATAIRE \*

### APEF METZ



		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>				
<b>APA</b>  <b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%</b> . Il comprend le tarif APA notifié par le Conseil Départemental.			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires qui ont <b>49,99 % ou - de reste à charge</b> . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 25€ TTC) + 4,55€ TTC	28,01 €	29,55 €	
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires qui ont <b>50 % et + de reste à charge</b> . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 25€ TTC) + 5,08€ TTC	28,51 €	30,08 €	
<b>PCH</b>  <b>Prestation de compensation du handicap</b>	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France  Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (25€ TTC).	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture
<b>ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE</b>				
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		31,62 €	33,36 €	16,68 €
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		31,62 €	33,36 €	16,68 €
<b>CAISSES DE RETRAITE</b>				
<b>ARDH</b>  <b>L'aide au retour à domicile après hospitalisation</b>	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs Ce tarif comprend le tarif CARSAT (% de reste à charge notifié par la caisse de retraite sur 27€30 TTC) + 2€ TTC .	26,64 €	29,30 €	50% du reste à charge de votre facture
<b>OSCAR</b> <b>Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite</b>	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD Ce tarif comprend le tarif CARSAT (% de reste à charge notifié par la caisse de retraite sur 27€30 TTC) + 2€ TTC	26,64 €	29,30 €	
<b>CNRACL</b>	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	24,82 €	27,30 €	
<b>CNMSS</b>	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	24,82 €	27,30 €	

(\*) Nos prestations sont majorées de 50% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

Frais kilométriques dans le cadre des prestations (courses, accompagnements véhiculés, sorties, ...) : 1,60€ TTC / Kms (Taux de TVA associé à la prestation)



SAS SD Services, au capital de 5000€ - immatriculée au RCS de Metz - Siret : 803 132 265 00023 - Siège social : 1 Allée de la Chapelle 57530 Ars-Laquenexy

Entreprise indépendante - membre du réseau de franchise APEF. - V14 112025



### APEF Metz

**Votre référent :** SONNOIS Mathieu & DANG Julien

**Adresse :** 1 Allée de la Chapelle 57530 Ars-Laquenexy

**Tél :** 03 87 56 51 00

**Email :** metz@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP803132265

**Structure agréée :** SAP803132265

**Structure autorisée :** SAP803132265

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi  
De 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

#### Transports

Ligne METTIS B  
Direction Hôpital de Mercy

Accès PMR : Oui

#### Organigramme

Dir. d'Agence : Mathieu SONNOIS & Julien DANG  
Référente Salariés : Mélody GALLOU  
Référente Clients : Axelle ROHR  
Intervenants à domicile

#### Autorités administratives :

**DDETS :** 1 Rue du Chanoine Collin, 57000 Metz, France

**ARS :** 4 rue des Messageries Bâtiment le Platinium , 57000 Metz

**CD :** 1 Rue du Pont Moreau, 57000 Metz

Pour signaler des situations de maltraitances avérées ou évènements graves, contacter les services du département : DAC57 Metz Orne , 27 rue de Sarre 57070 Metz. (metz@dac57.fr) ou du Procureur de la République à l'adresse suivante : accueil-metz@justice.fr ou au 03 87 56 75 00

#### Zone d'intervention :

Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Marly, Peltre.

#### Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions, Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondial assistance), FOR ME et autres mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance et EZIO.

#### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

## Garde d'enfants \*

Enfant + 3 ans	Garde partagée **
-------------------	-------------------------

## Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	Le désherbage
COURSES / REPAS			Le ramassage des feuilles
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	Le débroussaillage
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	La plantation de petits végétaux
SOMMEIL			La taille des haies, arbustes et arbres
Organiser les réveils et les couchers	X	X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Organiser les siestes	X	X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Accompagner à la propreté	X	X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
Accompagner au bain, à la douche	X	X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Accompagner dans la petite toilette	X	X	Le traitement des arbres et des arbustes
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			L'arrosage manuel des végétaux,
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
Aider aux devoirs	X	X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			<b>LE POTAGER</b>
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	<b>LE BRICOLAGE</b>
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	Démonter, monter des meubles simples
			Poser des étagères ou des tringles à rideaux
			Fixer un porte manteau, un abat jour, un cadre
			Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
			Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
			Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
			Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée, )

\* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire pour les enfants de + 3 ans pour 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule comprenant la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Aide et Assistance à domicile			Aide *	Assistance **
	Détente	Bien-être	Evasion		
<b>MENAGE</b>				<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>	
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	X	X
Faire les lits		X	X	X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	X	X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	X	X
<b>REPASSAGE</b>				<b>GESTION DU LINGE</b>	
Repasser et ranger les vêtements		X	X	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>				<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>	
Trier, étendre, plier le linge		X	X	X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	X	X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	X	X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	X	X
<b>GESTION DES COURSES</b>				<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>	
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	X	X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>				<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>	
Préparer des repas simples		X	X	X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	X	X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>				<b>HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS</b>	
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X		X
Entretien des plantes		X	X		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	X	X
Entretien la terrasse et le mobilier de jardin			X		X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X		X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

\* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Prestations relevant du régime de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

\*\*\* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.